

Présidente de la Métropole

Décision n° 20/346/D

■ Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 et de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution aux opérations portées par la Métropole Aix-Marseille-Provence - Demande complémentaire aux opérations votées en 2019

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prend la décision suivante :

En 2016, le gouvernement a créé une dotation exceptionnelle de soutien aux opérations d'investissement pour les communes et les établissements de coopération intercommunale.

Reconduite en 2017, elle devient en 2018 une véritable dotation pérennisée et codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L 2334-42, afin d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires. L'objectif de ce dispositif est double : soutenir l'investissement des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipements des territoires, notamment celles inscrites au Grand plan d'investissement (GPI) présenté par le premier ministre le 25 septembre 2017.

Ce fonds a vocation à accompagner le financement de projets structurants au niveau local inscrits notamment dans les priorités d'investissement suivantes :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- développement des infrastructures en faveur de la mobilité, ou de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement d'habitants.

Dans le cadre de la dotation 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence avait identifié des opérations, inscrites dans l'Agenda Mobilité, relatives à la transition énergétique, au développement du numérique, suffisamment mûres pour bénéficier de ce financement de l'Etat.

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

A la demande de l'Etat, les dossiers relatifs à ces opérations ont dû être déposés par la Métropole sur la plateforme dématérialisée de la Préfecture dans le courant du dernier trimestre 2019.

Cependant après ajustement du calendrier d'une opération mobilité votée, relative au BHNS entre Aubagne et Gémenos, seules les études feront l'objet d'une demande de subvention (et non les études et travaux comme initialement actés).

Ainsi, afin de maintenir le volume de subvention demandé à l'Etat, la Métropole propose deux nouvelles opérations Mobilité relatives à la création d'une station GNV pour véhicules (Anjoly – Vitrolles) et à l'étude de faisabilité d'un réseau express vélo métropolitain qui avait fait l'objet d'une aide de l'Etat en 2018 et dont le périmètre a évolué.

Le plan de financement prévisionnel de chaque opération est par ailleurs précisé dans une annexe ci-jointe.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi de finances 2018 et notamment son article 157 ;
- La délibération n°TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole, du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité de la Métropole ;
- La délibération FAG 046-7209/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 portant approbation de la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 et de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution aux opérations portées par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des opérations relatives à la création d'une station GNV pour véhicules (Anjoly – Vitrolles) et à l'étude de faisabilité d'un réseau express vélo métropolitain dont le périmètre a évolué ;
- Qu'il convient d'ajuster le montant de subvention sollicité sur l'opération BHNS entre Aubagne et Gémenos, sur la partie études ;
- Qu'il convient d'approuver la demande de subvention auprès de nos partenaires institutionnels.

Décide

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter une aide financière auprès de l'Etat pour le financement de ces opérations dans le cadre du dispositif « Dotation de soutien à l'investissement local » ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation des opérations listées en annexe.

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

Article 2 :

Les crédits seront inscrits au budget principal et budget annexe transport 2020 et suivants de la Métropole sur les opérations indiquées en annexe.

Les recettes seront constatées au budget annexe transport 2020 et suivants de la Métropole Nature :1311-1312-1313-1317 et au budget principal sur les imputations Nature :1311-1312-1313-1317

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Martine VASSAL

**Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020**